

CP - Réouverture des écoles : point de situation

Dans le cadre du plan de déconfinement, présenté par le gouvernement, la rentrée scolaire **s'effectuera progressivement** à Colmar comme ailleurs, le **14 mai** (les 11 et 12 mai étant consacrés à la « rentrée des enseignants »).

Les **élèves de CM2** accueillis en première semaine, les **14 et 15 mai**, laisseront leur place à leurs camarades en deuxième semaine, les **18 et 19 mai**.

Les **élèves de CP**, sont pressentis pour faire leur retour à l'école le **25 mai**.

Les **autres sections se rajouteront progressivement à compter de fin mai**.



© Ville de Colmar - Cliquez pour télécharger le visuel

En parallèle, les **enfants prioritaires** (enfants de soignants, d'enseignants, ATSEM, de personnels des services sociaux ou dont les parents doivent retourner travailler) continueront à être accueillis, **quel que soit leur niveau de classe** dans leur école de rattachement, de préférence.

Adresse d'inscription : accueilsante.colmar@ac-strasbourg.fr

Une attestation d'impossibilité de télétravail par l'employeur sera demandée aux familles.

HORAIRES

La réouverture des écoles implique une organisation et un fonctionnement conformes au protocole sanitaire élaboré par le Ministère de l'Éducation nationale.

Ansi, **les horaires scolaires seront étalés le matin, à la pause méridienne et l'après-midi après l'école**. Chaque direction définit les horaires scolaires décalés de son établissement, pour la période du 11 mai au 3 juillet 2020.

PORT DU MASQUE DURANT LE TEMPS SCOLAIRE

Les masques seront fournis aux enfants lors de leur arrivée au premier jour du retour à l'école.

PÉRISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

S'agissant du périscolaire et de la restauration scolaire, la Ville en lien avec l'association Préalys continuera de proposer ce service, sur la base d'une **capacité d'accueil réduite afin de respecter les protocoles sanitaires**.

Les familles devront s'inscrire auprès de Préalys.

Des plages d'arrivée et de départ des enfants seront instaurées par l'école afin de limiter la circulation dans les établissements. Ces précisions seront communiquées aux familles par l'association.



Visuel non contractuel

ACCUEIL EN CRÈCHE

Les crèches et multi accueils seront rouverts de façon progressive, pas avant le 14 mai et en fonction des demandes.

A cet effet, des **priorités d'attribution** de places **liées à l'emploi des parents et à leur catégorie socio-professionnelle** (personnels soignants, sociaux, sécurité, enseignants, personnel de crèche, ATSEM, pharmaciens ...) **ou à la situation familiale** (deux parents devant reprendre le travail, familles monoparentales ...) seront appliquées.

Un mail a été envoyé aux parents afin de recenser les besoins. Les familles ne disposant pas d'adresse mail vont être contactées par téléphone par leur directrice de crèche pour se positionner.

Les contrats réguliers ont été arrêtés. Aussi, tant que la capacité d'accueil des crèches sera réduite, conformément aux préconisations sanitaires, des contrats occasionnels seront mis en place pour les enfants à accueillir. Cette mesure s'applique jusqu'à la levée des mesures gouvernementales de restriction des capacités d'accueil dans les structures Petite Enfance.

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr